

COMITÉ TAGS ET GRAFFITIS



Crédit photo : Bruno Rathbone

PLAN D'ACTION 2012-2013

Table des matières

Préambule	1
Mise en contexte.....	1
Mandat du comité	1
Composition du comité.....	2
Orientations.....	2
Synthèse du portrait de la situation en matière de <i>tags</i> et de graffitis	3
Définitions.....	3
Caractéristiques	3
Pistes de solution	4
Mécanisme de mise en œuvre du plan d'action.....	5
Plan d'action	6

Préambule

Mise en contexte

Les *tags* et les graffitis représentent une problématique importante dans la ville de Sherbrooke. Considérés comme un acte criminel selon le Code criminel, ils contribuent à l'augmentation des actes d'incivilité et de criminalité dans les secteurs touchés par ce phénomène. Des études démontrent qu'ils influent considérablement sur le sentiment d'insécurité des citoyens, ce qui peut entraîner une insatisfaction à l'égard de la Ville et de ses élus. Ils nuisent également à l'image de la ville aux yeux des touristes et des étrangers. Les *tags* et les graffitis contribuent aussi à la détérioration de l'environnement et occasionnent des coûts importants.

Afin de combattre ce phénomène, il a été décidé, par le conseil municipal de la Ville le 21 février 2011, de mettre sur pied un comité *tags* et graffitis ayant pour principal objectif de lutter contre les *tags* et les graffitis sur le territoire de la Ville de Sherbrooke¹.

Mandat du comité

Le comité a comme mandat de combattre les *tags* et les graffitis sur le territoire de la Ville de Sherbrooke par les moyens suivants :

1. S'assurer d'être informé des initiatives du milieu sur le territoire de la Ville de Sherbrooke;
2. Proposer des pistes de réflexion aux différents intervenants et instances de la Ville;
3. Continuer à développer sa connaissance du phénomène des *tags* et des graffitis;
4. Continuer à inventorier les sites propices aux *tags* et aux graffitis;
5. Sensibiliser les publics cibles au respect du bien commun (culture du civisme);
6. Conscientiser la population à collaborer afin de faire respecter le bien commun.

¹ Cette proposition a été amenée par la Division de la sécurité des milieux du Service de police de la Ville de Sherbrooke.

Composition du comité

Le comité chargé de réaliser ce mandat est composé de différents acteurs de la communauté et de l'organisation municipale, et ce, tant au niveau politique qu'administratif :

M^{me} Chantal L'Espérance, présidente

M. David W. Price, président du conseil de l'Arrondissement de Lennoxville

M. Pierre Rouillard, citoyen de l'arrondissement de Jacques-Cartier

M^{me} Nancy Chrétien, citoyenne de l'arrondissement de Lennoxville

M. Jacques Gagnon, citoyen de l'arrondissement de Jacques-Cartier et policier retraité de la Division de la sécurité des milieux du Service de police de la Ville de Sherbrooke

M. Pierre Marcoux, directeur de Le Pont, organisme de justice alternative

M^{me} Isabelle Gendron, agente de la Division de la sécurité des milieux du Service de police de la Ville de Sherbrooke

M. Jean Théberge, capitaine de la Division de la sécurité des milieux du Service de police de la Ville de Sherbrooke

M. Gilles St-Hilaire, représentant de la Division des bâtiments du Service de l'entretien et de la voirie

M. Jean-Yves La Rougery, représentant du comité des directeurs d'arrondissement

M. Gilles Millaire, représentant de la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke

M. Mathieu Smith, représentant de la Coalition des travailleurs de rues

Orientations

Le plan d'action du comité a été réalisé à partir d'un portrait de la situation dressé par la Division de la sécurité des milieux du Service de police de la Ville de Sherbrooke. La mise en œuvre de ce plan repose sur l'ensemble des différents acteurs et partenaires du milieu. Tous les membres du comité conviennent que la lutte aux *tags* et aux graffitis est une responsabilité partagée par tous et que des ressources humaines et financières doivent être investies à cet effet. Les orientations qui guident les actions du comité sont les suivantes :

- Favoriser la diminution des méfaits;
- Contribuer à l'embellissement de la ville;
- Augmenter le sentiment de sécurité de la population;
- Favoriser le respect des jeunes pour les biens publics;
- Contribuer à l'éducation populaire, à la sensibilisation et au sens civique;
- Permettre la réduction des autres crimes tels que la mendicité, les méfaits et les vols;
- Contribuer à l'investissement de la communauté dans des projets de développement durable;
- Améliorer l'ordre et la paix sociale.

Synthèse du portrait de la situation en matière de *tags* et de graffitis

Définitions

Tag :

Signature personnelle, ou pseudonyme gribouillé constituant un signe de reconnaissance. Cette activité est toujours considérée illégale.

Graffiti :

Forme d'art graphique à caractère social, politique, haineux, religieux, publicitaire ou décoratif réalisé sur un mur, un bâtiment ou du mobilier urbain. Selon les lieux et les valeurs véhiculées sur le plan étique et social, certains graffitis peuvent être réalisés dans un cadre légal.

Caractéristiques

Tag :

Les *tags* sont plus présents que les graffitis dans le paysage urbain. Ils se retrouvent principalement sur le mobilier urbain et sur les pistes cyclables.

Graffiti :

Les graffitis sont présents sous les ponts et sur certains bâtiments désaffectés et sont de bonne qualité.

De façon générale, les commerçants tardent à nettoyer leur bâtiment, principalement en raison des coûts élevés reliés au nettoyage. Un certain nombre de propriétés privées sont également ciblées par les *tags* et les graffitis. Le phénomène est réparti sur l'ensemble du territoire de la ville, mais certains arrondissements sont plus touchés que d'autres. À ce jour, plusieurs actions ont déjà été entreprises :

- Arrestations et accusations;
- Rencontres entre le SPS et des graffiteurs pour les inciter à respecter les propriétés;
- Cours de graffitis subventionnés donnés à des adolescents.

Voici le portrait des plaintes émises par la population pour des *tags* et des graffitis :

- 2010 : 134 plaintes;
- 2011 : 117 plaintes, en date du 7 septembre.

En 2011, les endroits touchés par les *tags* et les graffitis sont des véhicules (9), des propriétés privées (26), des commerces (40) et des propriétés de la Ville (32).

Les *tags* et les graffitis se retrouvent principalement à l'angle de la rue King et du boulevard Bourque, sur la rue Terrill, sur la rue Kennedy Nord, dans le secteur d'Ascot, dans le secteur centre de Lennoxville et dans le centre-ville. Les coûts annuels occasionnés par les *tags* et les graffitis sont énormes, comme le démontre le tableau comparatif ci-dessous. Selon ces données, Sherbrooke occupe le deuxième rang des villes où les coûts reliés aux *tags* et aux graffitis sont les plus importants, en tenant compte du ratio de la population.

Coûts annuels reliés au nettoyage des tags et des graffitis pour certaines villes du Québec

Villes	Budget attribué au nettoyage	Population
Sherbrooke	100 000 \$/année	150 000 ⁽¹⁾
Montréal	3 500 000 \$/année, dont 1 500 000 \$ pour nettoyer les propriétés privées uniquement	1 640 565
Québec	40 000 \$ à 50 000 \$/année ⁽²⁾	498 062
Gatineau	105 000 \$/année ⁽³⁾	247 139
Laval	97 600 \$/année	377 332
Saguenay	55 000 \$/année	144 806
Longueuil	Non précisé	230 949
Lévis	Non précisé	133 352
Trois-Rivières	18 000 \$/année	128 082

Référence : Collecte d'information réalisée par Line Chabot du Service des affaires juridiques, juin 2009.

(1) Ajouter 15 % d'étudiants pour un total réel de 172 500 personnes.

(2) Il est à noter que ce montant est prévu au budget municipal annuel et ne considère pas les subventions aux organismes communautaires qui font le nettoyage.

(3) La mise en valeur de l'art urbain a eu un impact significatif, entre autres à Gatineau, où les méfaits de ce type ont diminués de 70 % en 2005.

Pistes de solution

- Impliquer les jeunes dans la solution par la création d'une instance jeunesse avec laquelle il y aurait collaboration.
- Nettoyer rapidement (moins de 24 heures) les *tags* et les graffitis pour démontrer clairement le refus de cette illégalité.
- Offrir des sites pour la pratique légale de *tags* et de graffitis (ex. : en dessous des ponts, des parcs et des tunnels) afin de canaliser l'énergie, tout en favorisant l'expression des individus. Ce moyen favorise également la responsabilisation des graffiteurs.
- Offrir des sites légaux pour des œuvres permanentes dans le but de valoriser les individus, de promouvoir le respect du bien commun et d'éduquer la population.
- Couvrir les surfaces propices aux graffitis à l'aide de vignes, de haies, d'obstacles naturels, de murales, etc.
- Inventorier les endroits propices, en partenariat avec les propriétaires de bâtisses commerciales.

Mécanisme de mise en œuvre du plan d'action

Afin de s'assurer que le comité contre les graffitis puisse réaliser son mandat et intervenir selon les orientations identifiées précédemment, ce dernier s'est doté d'un premier plan d'action de deux ans, soit de 2012 à 2013, qui s'inscrit dans l'esprit de la Politique de développement social et communautaire de la Ville. Les différentes actions du plan se retrouvent à l'intérieur des axes d'intervention suivants :

1. Documentation et inventaire du phénomène;
2. Information et sensibilisation;
3. Intervention municipale;
4. Intervention communautaire;
5. Intervention juridique.

Pour chaque action, le plan précise les indicateurs permettant de mesurer le niveau d'atteinte des résultats souhaitables, les responsables, les partenaires, le budget et l'échéancier de réalisation. Il est à noter que ce plan d'action est évolutif et qu'il pourra changer selon les opportunités qui s'offriront aux membres du comité *tags* et graffitis. En 2012 et en 2013, une demande additionnelle de 25 000 \$ par année a été approuvée par le conseil municipal. À partir de 2014, advenant que les actions pour contrer les *tags* et les graffitis aient porté fruit (réduction des méfaits et économies pour la Ville), il sera important de valider la possibilité de faire des transferts d'argent à partir du budget consacré à l'entretien et au nettoyage des bâtiments vers le budget du comité *tags* et graffitis.

En ce qui a trait à la coordination du plan d'action, il appartient à la Division de la sécurité des milieux, soutenue par le comité *tags* et graffitis, de s'assurer de la réalisation des actions. Le comité de sécurité publique doit quant à lui approuver les propositions du comité *tags* et graffitis pour faciliter la réalisation des interventions. Le comité *tags* et graffitis a le pouvoir de mettre sur pied un groupe de travail en vue d'une action précise et d'y associer des membres du comité, mais également d'y inviter des participants externes qui pourront contribuer à la réalisation de l'action ciblée.

Il est à souligner que les responsables et les partenaires identifiés n'ont pas tous été sollicités à ce moment et qu'il appartient au coordonateur du plan d'action (Division de la sécurité des milieux du Service de police de la Ville de Sherbrooke) de le faire le plus rapidement possible afin de valider les actions envisagées.

**Plan d'action
2012-2014
Comité contre les graffitis**

Axe d'intervention 1 : Documentation et inventaire de la situation

Actions	Responsable	Partenaire	Budget	Échéancier	Indicateurs de mesure
<p>1.1 Rédiger un rapport qui documente le phénomène des <i>tags</i> et des graffitis et continuer de colliger les données :</p> <ul style="list-style-type: none"> - plaintes - inventaire des sites - évaluation des coûts reliés au nettoyage de graffitis (main-d'œuvre) - photos des méfaits - valeur financière (coût des graffitis/année) - recommandations <p>Prendre note qu'une priorité sera accordée à l'inventaire des sites. Une approche sera coordonnée par le chef de la Division de la sécurité des milieux.</p>	Division de la sécurité des milieux	Division des enquêtes criminelles Membres du comité, particulièrement l'implication de Jacques Gagnon Société de transport de Sherbrooke Division de la sécurité des milieux Service d'Hydro-Sherbrooke Service de l'entretien et de la voirie Arrondissements Autres partenaires (à confirmer)	s.o. (réalisé par des employés de la Ville)	2012	Un rapport sur le phénomène des <i>tags</i> et des graffitis est réalisé et les recommandations sont acceptées par le conseil municipal pour être intégrées au plan d'action du comité <i>tags</i> et graffitis.
1.2 Répertorier les initiatives permettant la réalisation de graffitis dans un cadre établi.	Coordination à la vie communautaire Le Pont, organisme de justice alternative	Membres du comité Organismes et institutions ciblés	2 000 \$ (embauche d'une ressource externe)	2012	Un document qui recense toutes les actions encadrées est produit et diffusé aux partenaires de la Ville.
1.3 À la lumière du rapport documentant le phénomène des <i>tags</i> et des graffitis, assurer un suivi des recommandations avec les ressources nécessaires.	Division de la sécurité des milieux	Membres du comité	s.o.	2013	Des actions découlant du rapport sont ajoutées au plan d'action du comité <i>tags</i> et graffitis.

Axe d'intervention 2 : Information et sensibilisation

Actions	Responsable	Partenaire	Budget	Échéancier	Indicateurs de mesure
2.1 Développer une campagne de sensibilisation sur le phénomène et favoriser le respect du bien commun.	Service des communications	Membres du comité	5 000 \$ en 2012 (planification de la campagne) 10 000 \$ en 2013 (réalisation) Prendre note que d'autres partenaires financiers peuvent se joindre à la réalisation de la campagne en 2013.	2012-2013	Les citoyens respectent davantage le bien commun et deviennent des partenaires pour le faire respecter.
2.2 Réaliser des projets ISÉ (information, sensibilisation, éducation) envers les jeunes, en collaboration avec le futur conseil municipal jeunesse de la Ville de Sherbrooke.	Conseil municipal jeunesse, en collaboration avec le SPS	Membres du comité Commission scolaire Table de concertation jeunesse Service des communications	2 000 \$	2013	Le conseil municipal jeunesse de la Ville développe un programme de sensibilisation dans les écoles et dans les maisons de jeunes de la ville.
2.3 Informer la population du phénomène des <i>tags</i> et des graffitis à l'aide d'un outil de communication.	Service des communications	Membres du comité Partenaires ciblés	2 000 \$ (embauche d'une ressource externe)	2012	Les citoyens sont informés du phénomène des <i>tags</i> et des graffitis et les partenaires identifiés développent des outils de concert avec le comité <i>tags</i> et graffitis.
2.4 Faire connaître le plan d'action du comité <i>tags</i> et graffitis.	Service des communications	Membres du comité	s.o.	Fin janvier 2012	Une conférence de presse informe la population des actions du comité.
2.5 Promouvoir le respect du bien commun et du bien d'autrui lors des rencontres de sensibilisation et des cours de graffitis.	Division de la sécurité des milieux Institutions scolaires ciblées	Membres du comité	s.o.	2013	Des valeurs de respect du bien commun sont véhiculées aux participants lors des cours de graffitis.

Axe d'intervention 3 : Intervention municipale

Actions	Responsable	Partenaire	Budget	Échéancier	Indicateurs de mesure
3.1 Développer un plan d'aménagement paysager des sites ciblés.	Section de l'arboriculture et de l'horticulture du Service de l'entretien et de la voirie	Membres du comité	5 000 \$ + enveloppe du comité d'embellissement (si possible)	2013	Les sites ciblés sont aménagés, ce qui les protège des méfaits.
3.2 Coordonner l'ensemble des actions permettant d'entretenir l'ensemble des infrastructures où il y a des graffitis.	Division des bâtiments	Membres du comité Société de transport de Sherbrooke Division des parcs	s.o.	2013	Les bâtiments sur le territoire de la Ville présentent moins de <i>tags</i> et de graffitis
3.3 Offrir des endroits précis pour la pratique et des sites pour des œuvres permanentes.	Division des bâtiments	Membres du comité	2 000 \$ (pour aménagement autour du site)	Automne 2012	Des sites sont trouvés et indiqués à la population à l'aide du site Web de la Ville.
3.4 Réaliser la signalisation des œuvres créées (projet commun).	Service des communications Division des bâtiments	Membres du comité Maison des jeunes Partenaires identifiés	2 000 \$ (pour affichage)	2013	Les œuvres sont identifiées à l'aide d'un affichage clair et les photos de celles-ci se retrouvent sur le site Web de la Ville.
3.5 Sensibiliser les représentants syndicaux aux interventions à effectuer pour lutter contre les <i>tags</i> et les graffitis.	Division des bâtiments Service des ressources humaines	Membres du comité	s.o.	2012	Une motion est adoptée par le syndicat des cols bleus pour que le nettoyage et la réalisation des œuvres soient effectués par des jeunes. Il est souhaitable que les cols bleus démontrent de l'intérêt à collaborer à ces projets de mentorat envers les jeunes.

Axe d'intervention 4 : Intervention communautaire

Actions	Responsable	Partenaire	Budget	Échéancier	Indicateurs de mesure
4.1 Repeindre les surfaces autorisées où il y a des graffitis afin de développer et de réaliser des projets favorisant la pratique de graffitis légaux, c'est-à-dire reconnus comme une forme d'art et respectant la Charte des droits et libertés ainsi que le Code criminel.	Service des infrastructures urbaines et de l'environnement Division des bâtiments Organisme mandataire (Le Pont, organisme de justice alternative)	Membres du comité Arrondissements Commission scolaire Division sécurité des milieux Organismes communautaires dont la mission est orientée vers les jeunes	14 000 \$ (assistance financière versée au Pont, organisme de justice alternative, en 2012, mais réalisé en 2012-2013)	2012-2013	À partir de l'inventaire des projets réalisés, les ententes sont conclues afin de déterminer les sites à nettoyer ou à peindre.
4.2 Organiser des concours dans des événements (ex. : festivals, fêtes de la famille, etc.) afin de faire connaître les graffitis et la philosophie de cet art.	Arrondissements	Membres du comité Partenaires identifiés	6 000 \$ (1 000 \$ par arrondissement pour l'achat de matériel) Prendre note qu'un arrondissement peut donner un mandat à un organisme (ex. : maison des jeunes, etc.).	2013	Des concours sont organisés lors des principaux événements ciblés par les arrondissements.

Axe d'intervention 5 : Intervention juridique

Actions	Responsable	Partenaire	Budget	Échéancier	Indicateurs de mesure
5.1 En lien avec la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA), informer les acteurs socio-judiciaires sur les interventions de la Ville pour contrer les <i>tags</i> et les graffitis afin qu'ils puissent orienter des jeunes contrevenants dans le cadre du projet sur les graffitis.	Le Pont, organisme de justice alternative	Service juridique Service de police	s.o.	2012	L'organisme de justice alternative Le Pont fait parvenir une lettre aux acteurs socio-judiciaires dans le cadre de la LSJPA. Des mesures de résolution de conflit et de dédommagement sont prises envers les jeunes contrevenants.
5.2 Proposer un règlement favorisant le nettoyage des graffitis sur les bâtiments de la Ville et sur les propriétés des institutions publiques et privées.	Service juridique	Division de la Sécurité des milieux Membres du comité Chambres de commerce de Fleurimont et de Sherbrooke Partenaires institutionnels (CSRS, ministère des Transports, etc.)	s.o.	2012-2013	Un règlement est adopté par le conseil municipal : les propriétaires sont maintenant tenus de faire disparaître les graffitis de leur propriété ¹ .

Total en 2012 : 25 000 \$

Total en 2013 : 25 000 \$

¹ Ce règlement est celui adopté par la Ville d'Ottawa. Le même règlement pourrait faire l'objet d'une proposition, à des fins d'adoption, à la Ville de Sherbrooke.